

# BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

Décembre 2022  
Volume XXVIII, numéro 4

## DANS CE NUMÉRO...

LE REER VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES	1
MOT DU PRÉSIDENT	3
HOMMAGE À UN BÂTISSEUR	5
LES COMPTES CONJOINTS	6
CONCOURS « GARDONS LE CONTACT »	6
TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ	6
CHANGEMENT DANS LA DISTRIBUTION DE REVENUS	6
CONCOURS « ÉPARGNEZ ET GAGNEZ » FÉLICITATIONS À NOS GAGNANTS !	7
CONFÉRENCE « LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2023 » EN DIFFÉRÉ	7
CONCOURS « RÉOLUTIONS 2023 »	8
SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS	9
RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS	11
RATIO DES FRAIS DE GESTION	11
FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS ET OBLIGATAIRES	11
ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES POUR NOUS JOINDRE	12



## LE REER VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

### Les marchés sont volatils. Quelle stratégie choisir pour mon REER ?

Les soubresauts boursiers vous font douter de la pertinence de renflouer votre REER en ce moment ?

Sachez que vous pouvez compter sur notre équipe pour réduire l'incertitude qui pèse sur vos placements.

### Comment procédez-vous ?

La clé du succès réside dans votre **plan d'investissement**. Votre conseiller est là pour vous aider à bâtir votre **ligne de défense** et vous faire profiter des **occasions** qu'offrent les marchés volatils.

### En quoi consiste ce plan ?

Votre conseiller s'assure que votre portefeuille répond à votre profil d'investisseur et emploie les meilleures pratiques en termes de :

- **Diversification globale** : une baisse affecte rarement toutes les classes d'actifs et toutes les régions géographiques en même temps ; d'où l'importance de diversifier vos investissements. Une tactique qui demande une analyse détaillée du contenu de vos portefeuilles.

- **Rééquilibrage** : dans le contexte de volatilité, un portefeuille diversifié peut se déséquilibrer et ne plus répondre à vos objectifs. Votre conseiller pourra vous suggérer des solutions pour rectifier le tout.
- **Horizon de placement** : le choix de placements dépend du moment auquel vous aurez besoin de vos fonds. Si l'horizon de placement est plutôt court, votre conseiller vous proposera des placements plus sécuritaires. À l'inverse, si vous disposez de plus de temps, la volatilité n'est pas un obstacle majeur et peut même devenir une occasion d'achat.
- **Versements périodiques** : cette méthode permet de réduire le risque d'investir à un mauvais moment en profitant d'un coût d'achat moyen. Il s'agit donc d'une façon de « lisser » les fluctuations du marché au profit de votre portefeuille.

De plus, quand les marchés offrent des rendements modestes, il faudrait également porter une attention particulière à vos frais de gestion.

### Les frais. Quels frais ?

Peu importe l'institution où vous détenez vos fonds communs de placement, il y a toujours des frais de gestion applicables à vos investissements. C'est tout à fait normal, car une équipe travaille à faire fructifier vos avoirs.

Cela étant dit, si les marchés sont par définition imprévisibles, le seul élément que vous pouvez contrôler concerne les frais de gestion que vous payez. Il est donc important de comprendre leurs répercussions sur vos portefeuilles.

**Veillez noter que les Fonds FMOQ affichent les frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie (0,95 % contre 2 % et plus pour les fonds comparables), un avantage certain au service de votre prospérité.**

En conclusion, lorsque les marchés sont volatils et les rendements modestes, la meilleure solution consiste à vous appuyer sur les ressources de confiance dans la gestion de vos investissements.

### Pourquoi cotiser dans un REER ?

En fait, le REER offre deux principaux avantages :

- **Déductions d'impôt** (ce qui est particulièrement avantageux pour les personnes à haut revenu, imposées au taux maximal);
- **Revenus de placement non imposables**, tant qu'ils demeurent dans le régime (ce qui contribue à une accumulation plus rapide de votre épargne).

Ces deux éléments constituent un argument fiscal certain pour les épargnants soumis à un taux d'imposition élevé.

### Le REER c'est pour la retraite. J'ai d'autres priorités financières en ce moment.

Effectivement, le REER est souvent publicisé comme un outil d'accumulation du capital-retraite. Toutefois, il peut servir à d'autres fins, tout en procurant l'avantage fiscal à son détenteur :

- **Acquisition d'une propriété** : à certaines conditions, vous pouvez retirer, sans payer d'impôt, jusqu'à 35 000 \$ de votre REER (70 000 \$ pour un couple) pour acheter votre première propriété. Appelé régime d'accès à la propriété (RAP), il peut même être combiné avec le nouveau CELIAPP\* pour majorer votre mise de fonds.
- **Retour aux études** : vous pouvez retirer, dans le cadre d'un régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), jusqu'à 20 000 \$ pour financer un programme d'études admissible pour vous ou votre conjoint.
- **Revenu d'appoint** durant une période de baisse de revenu. Si vous anticipez une telle situation, rien de mieux que de vous constituer votre « coussin de sécurité », en cotisant au REER quand votre taux d'imposition est élevé (pour profiter des déductions fiscales maximales) et effectuer vos retraits quand votre taux d'imposition diminue (ex. : à la retraite, mais également lors des périodes de baisse de revenu temporaire : congé sabbatique, de maternité, retour aux études, autres).

### Puis-je cotiser dans le REER de mon conjoint ? Quels en sont les avantages ?

Cette disposition permet de fractionner le revenu dans un couple. Pour réduire l'imposition générale de la famille, la personne qui gagne le plus d'argent dans le couple peut cotiser au REER de son partenaire. Ce faisant, elle profite d'une déduction fiscale selon son taux d'imposition, alors que les retraits seront imposés selon le taux d'imposition de celui qui gagne le moins, selon certaines conditions.

Cette mesure procure un autre avantage important, à savoir que le cotisant âgé de 71 ans peut continuer à cotiser au REER du conjoint jusqu'à ce que ce dernier atteigne 71 ans et continuer à profiter d'une déduction fiscale même si lui-même a dépassé l'âge limite pour cotiser.

Il est important de mentionner que les cotisations à un REER pour conjoint sont déduites du total du plafond de cotisation réglementaire du conjoint cotisant dont le revenu est supérieur.

\* Le CELIAPP (compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété) sera bientôt offert par Fonds FMOQ. Pour plus d'information, rendez-vous à [fondsfmoq.com/regimes/celiapp/](http://fondsfmoq.com/regimes/celiapp/)

## Je suis incorporé, je me paie en dividendes. Je n'ai pas donc pas de droits REER.

Comme vous le savez, contrairement au versement de dividendes, le paiement d'un salaire vous donne le droit de cotiser au REER et au RRQ. En contrepartie, le versement de salaire implique le paiement de charges sociales.

Chaque type de rémunération (salaire ou dividendes) ayant ses avantages et inconvénients, il est donc souvent judicieux de répartir sa rémunération entre le salaire et les dividendes dans la proportion optimale en tenant compte de votre situation. L'analyse devra tenir compte de la pertinence de cotiser au RRQ et au REER (salaire), ainsi que de la possibilité de fractionner le revenu provenant de la SPA (dividendes).

La structure de votre rémunération (salaire ou dividendes, ou combinaison des deux) peut être revue chaque année. Nos planificateurs financiers demeurent disponibles pour élaborer la meilleure stratégie pour tirer le maximum de votre incorporation.

### Plafonds REER

2022 : 29 210 \$

2023 : 30 780 \$

Date limite REER 2022 : 1<sup>er</sup> mars 2023

### Plafond CELI

2023 : 6 500 \$

Droits cumulatifs depuis 2009 :  
88 000 \$

# 2023

*En ce début d'année, toute l'équipe se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.*

*Ayant eu le plaisir de rencontrer plusieurs d'entre vous lors de la tournée des associations affiliées à la FMOQ, j'entame cette nouvelle année avec la conviction bien ancrée que l'équipe Fonds FMOQ a la capacité et le potentiel d'être l'allié numéro un de votre santé financière.*

*J'anticipe donc avec impatience tous les nouveaux projets que nous réaliserons pour accomplir encore plus pleinement notre mission auprès des membres de la FMOQ.*

**Bonne et heureuse année 2023!**



**Emmanuel Matte**  
Président

ON NE S'IMPROVISE  
PAS MÉDECIN

**CONSEILLER  
FINANCIER NON PLUS**



**EN FINANCES, COMME EN MÉDECINE,  
MIEUX VAUT FAIRE APPEL À UN EXPERT.**

Les soubresauts des marchés financiers vous donnent des maux de tête ? Plus que jamais, il faut vous appuyer sur nos professionnels pour y remédier.

Depuis plus de 40 ans, nous contribuons à la santé financière des médecins omnipraticiens et de leurs proches.

**REER ET CELI, C'EST LE MOMENT  
DE CONSULTER !**

DATE LIMITE  
DE COTISATION  
REER 2022 :  
**1<sup>er</sup> MARS 2023**

 **FONDS FMOQ**

## D<sup>r</sup> Jacques Dinelle

1925 – 2022



# HOMMAGE À UN BÂTISSEUR

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès du fondateur des Fonds FMOQ, le Docteur Dinelle.

Les Fonds FMOQ n'auraient jamais vu le jour sans sa vision, sa détermination et sa persévérance. En dépit d'une pratique médicale fort chargée, le Docteur Dinelle a consacré temps et énergie à l'amélioration de la sécurité financière de ses pairs. Il s'est notamment engagé sans réserve dans la mise sur pied d'un outil d'épargne destiné aux médecins, le REER Fonds FMOQ, lequel marque le début de l'histoire de nos sociétés. Plus de 40 ans après, nous sommes fiers de porter les valeurs chères au fondateur des Fonds FMOQ, notamment l'intégrité, la discipline et l'objectivité.

Tous ceux qui ont connu le Docteur Dinelle garderont de lui le souvenir d'un homme de vocation, d'une grande humilité et profondément dévoué à la cause des médecins omnipraticiens.

**Merci Docteur Dinelle.**



## LES COMPTES CONJOINTS

Une nouvelle loi intitulée la *Loi sur la remise des dépôts d'argent aux cotitulaires d'un compte qui sont des conjoints ou des ex-conjoints*, entrée en vigueur le 8 décembre 2022, vient faciliter la gestion des affaires d'un conjoint survivant, lorsqu'un compte bancaire est détenu conjointement par le couple et que l'un d'eux décède.

Avant cette loi, le compte était inaccessible pour le survivant durant les premières étapes du règlement de la succession. Le conjoint survivant pouvait se retrouver dans une situation financière précaire si les avoirs liquides se trouvaient uniquement dans ce compte.

La nouvelle loi assouplit ces règles. Ainsi, lorsque certaines conditions sont remplies, l'institution financière devra remettre, sur demande écrite, la part du solde du compte qui revient au conjoint survivant.

Pour ce faire, les conjoints (ou ex-conjoints) doivent produire une déclaration à l'institution financière pour spécifier quelle part dans le compte revient à chacun d'eux. Notez qu'ils doivent également être les deux seuls titulaires du compte. Une telle déclaration ne serait pas permise pour d'autres personnes que des conjoints et ex-conjoints.

En tout temps, les cotitulaires peuvent modifier cette déclaration. Si une telle déclaration n'a pas été faite, la moitié du compte (50 %) revient à chacun. De plus, bien que non précisé dans la loi, il semblerait que les conjoints qui détenaient un tel compte conjoint avant le 8 décembre 2022 pourront également faire une telle déclaration à l'institution financière afin de déterminer leurs parts respectives dans le compte.

Notez que la nouvelle loi est silencieuse dans sa définition du terme conjoint. Bien entendu, les conjoints mariés ou unis civilement sont visés par cette loi. Pour l'instant, nous ne pouvons affirmer que la définition s'étend également aux conjoints de fait.

Par conséquent, la nouvelle loi assouplit les règles en cas de décès de l'un des cotitulaires d'un compte conjoint. Cependant, il est toujours recommandé de détenir un compte individuel, ce qui permet de pallier d'autres situations non couvertes par la nouvelle loi, notamment l'inaptitude de l'un des conjoints, ainsi que pour prévenir des transactions non désirées au compte conjoint en cas de séparation.



## Gardons le contact

### CONCOURS

#### « GARDONS LE CONTACT »

Nos félicitations à la **Docteure Stéphanie Jospitre**, désignée gagnante de notre concours « Gardons le contact ».

Tous les omnipraticiens qui nous ont partagé leur courriel entre le 20 août 2022 et le 15 novembre 2022, étaient admissibles au tirage de 1000 \$.

Merci de votre participation !

### TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Pour l'année 2023, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ demeurera à 2,50 ¢ par part (0,30 \$ par année) soit l'équivalent de 2,73 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2022.



### CHANGEMENT DANS LA DISTRIBUTION DE REVENUS

Veillez noter que les distributions mensuelles et trimestrielles seront dorénavant traitées le dernier vendredi du mois. Toutefois, si le dernier vendredi tombe le dernier jour ouvrable du mois, les distributions seront versées l'avant-dernier vendredi du mois. Ainsi, les revenus générés entre le dernier vendredi et le dernier jour ouvrable du mois seront distribués le mois suivant.

CONCOURS « ÉPARGNEZ ET GAGNEZ »

## FÉLICITATIONS À NOS GAGNANTS!

Nous sommes ravis d'annoncer les gagnants de notre concours « Épargnez et gagnez » :

- 1) Ouest du Québec : **Docteure Barbara Perez, de Gatineau**
- 2) Est du Québec : **Docteur Jean-Pierre Cormier, de New Richmond**

Selon le règlement du concours, les deux gagnants se sont vu remettre un chèque de 5 000 \$.

Rappelons que les clients ayant instauré un plan de prélèvements automatiques ou ayant augmenté leurs dépôts périodiques d'au moins 200 \$ par mois, entre juin et octobre 2022, étaient admissibles au tirage.

Vous étiez nombreux à accueillir cette initiative avec enthousiasme. Nous vous remercions de votre confiance.

### L'équipe Fonds FMOQ

## NOUVEAUX EMPLOYÉS

En plus de l'arrivée, au printemps dernier, du nouveau président, M. Emmanuel Matte, à la tête des sociétés Fonds FMOQ, nous vous présentons, dans l'ordre alphabétique, nos nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe au courant de 2022. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur ces nouvelles ressources afin de bonifier notre offre de services.

- Armelle Adnelly Tarda, Technicienne en facturation
- Aissata Barry, Technicienne en facturation
- Sylvie Beaulé, Technicienne en facturation
- Étienne Bélanger, Analyste-programmeur
- Mélanie Berthelet, Technicienne en administration
- Marie-Hélène Bolduc, Adjointe aux directeurs-conseils
- Lindsay Buchel, Technicienne en facturation
- Evelis Couto Silva, Technicienne en facturation
- Isabelle Couture, Adjointe aux conseillers
- Emna Neji, Analyste en contrôle de la qualité logicielle
- Claude Kinkinginhoun, Technicien en facturation
- Marie-Ève Lévesque, Directrice Finances
- Cristiane Lisboa-Mirco, Technicienne en facturation
- Patricia Munoz-Arias, Technicienne en administration
- Salma Nafaa, Adjointe administrative
- Alexandra Proulx, Conseillère et Représentante du courtier en épargne collective
- Luc Ste-Marie, Directeur Ressources humaines
- Tabada Strapasson, Technicienne en facturation
- Shahla Tabti, Directrice-conseil Gestion privée
- Christine Vadeboncoeur, Technicienne en facturation

PROGRAMME DE SOIRÉES-CONFÉRENCES

**CONFÉRENCE**  
**« LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2023 »**  
**DU 18 JANVIER 2023 : EN DIFFÉRÉ**

Assistez à notre traditionnelle conférence sur les perspectives économiques comme si vous y étiez, en vous rendant dans notre CyberStudio au [cyberstudio.fondsfoq.com](http://cyberstudio.fondsfoq.com)

Animée par David Dupuis, économiste et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, cette conférence présente l'analyse des tendances qui se dessinent pour 2023. Ne manquez pas ce rendez-vous virtuel pour nourrir vos réflexions.

2  
0  
2  
3



Offre spéciale réservée  
aux membres de la FMOQ

# CONCOURS RÉSOLUTIONS 2023

## QUELLES RÉSOLUTIONS PRENDRE POUR VOTRE SANTÉ FINANCIÈRE ?

Sans hésiter, ces deux stratégies seront gagnantes pour vous.  
Appliquez-les et participez à notre concours !

### 2 prix de 10 000 \$ à gagner !

#### 1) GÉREZ VOS LIQUIDITÉS

Vous avez des liquidités qui s'accumulent dans votre compte-chèques ? Ce n'est jamais une bonne idée de laisser votre argent dormir dans un compte qui ne rapporte rien. Si vous hésitez à l'investir alors que les marchés sont volatils, sachez que nous avons des solutions de placement, peu importe votre tolérance au risque. Certaines options présentent de belles opportunités de rendement dans le contexte actuel. Renseignez-vous.

#### 2) MAXIMISEZ VOS RÉGIMES ENREGISTRÉS

La santé financière de toute personne à haut revenu passe par la gestion avisée de sa fiscalité. Les régimes enregistrés, tels que le REER et le CELI, sont tout désignés pour optimiser ce volet. Déduction fiscale, report d'impôt, revenus de placement libres d'impôt, tirez-en le maximum en 2023 !

### CONCOURS « RÉSOLUTIONS 2023 »

Ralliez-vous à ces deux résolutions et courez la chance de gagner un des deux prix de 10 000 \$.

Chaque dépôt de 10 000 \$ et plus dans un Fonds FMOQ, effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2023, vous rend admissible au tirage. Toute tranche supplémentaire augmente vos chances de gagner. Ainsi, si vous déposez 30 000 \$, vous triplez vos chances !

**Saisissez l'occasion.**



## Contexte économique

Durant le quatrième trimestre de 2022, les principales banques centrales du monde ont poursuivi leur combat contre l'inflation. Les conséquences des hausses de taux se font maintenant sentir. Le rythme de croissance de l'économie mondiale a donc continué de ralentir. Dans certains pays, l'économie s'est contractée et la récession est déjà commencée.

Aux États-Unis, le PIB s'était contracté durant la première moitié de 2022. Par la suite, on a connu un certain rebond de croissance. L'augmentation du nombre d'emplois a même surpris la plupart des économistes par sa vigueur. On a toutefois observé un certain essoufflement au quatrième trimestre, notamment du côté des ventes au détail. L'activité immobilière a également été affectée par la hausse des taux hypothécaires. Depuis leur sommet en avril 2022, les mises en chantier ont chuté de plus de 21 % et la revente de maisons d'environ 30 %. Mince consolation : la disponibilité des automobiles s'est améliorée et leurs ventes ont récemment progressé. De plus, le taux d'inflation a diminué plus rapidement que prévu par les économistes. Cette amélioration sur le front de l'inflation a incité la Réserve fédérale américaine (Fed) à ralentir le rythme de ses hausses de taux. En décembre, le président de la Fed a toutefois rappelé que des hausses supplémentaires sont à prévoir et que la partie n'est pas encore gagnée.

Au Canada, les données économiques ont dépassé les attentes. Après avoir connu un ralentissement au printemps et à l'été, l'économie canadienne a affiché une légère progression au cours de l'automne 2022, principalement causée par la hausse des exportations. Par ailleurs, le secteur immobilier est lourdement affecté par l'augmentation des taux d'intérêt : les ventes de résidences sont en chute libre et les prix se sont affaiblis. Les régions qui avaient connu de très fortes progressions au cours des dernières années sont les plus touchées, notamment celles de Toronto et de Vancouver. L'inflation et les hausses de taux d'intérêt touchent l'ensemble de la population. Heureusement, les gouvernements ont mis en place certaines mesures visant à soutenir les contribuables les plus vulnérables, comme les personnes retraitées et les ménages à plus faible revenu.

L'économie européenne a été fragilisée par le conflit en Ukraine. Malgré la résilience du marché du travail, la croissance est presque nulle. Au cours des derniers mois, plusieurs indicateurs économiques ont commencé à pointer vers d'importantes contractions de l'activité économique. L'inflation est beaucoup plus élevée en Europe que dans d'autres régions du monde. Les hausses de taux seront donc nécessaires et risquent d'infliger un ralentissement plus important et durable qu'ailleurs.

Les problèmes d'approvisionnement, affectant le commerce mondial depuis le début de la pandémie, se sont nettement apaisés au cours des derniers mois. Le coût du transport maritime est revenu près du niveau prévalant en 2020. Deux obstacles majeurs ont nui à la croissance de l'économie chinoise en 2022 : le ralentissement important du secteur immobilier et le contrôle très strict de la COVID-19. Au quatrième trimestre, les autorités chinoises ont assoupli les contrôles liés à la pandémie. Cette décision a été bien perçue par les marchés financiers.

Dans l'ensemble, les marchés ont connu un quatrième trimestre positif. Les Bourses ont rebondi à la suite de la publication de statistiques encourageantes liées à l'évolution de l'inflation. Mentionnons tout de même que l'optimisme des investisseurs a été refroidi par les commentaires du président de la Réserve fédérale indiquant que les hausses de taux d'intérêt pourraient se poursuivre plus longtemps que prévu. Le prix du pétrole a fluctué dans une bande plus étroite qu'au trimestre précédent. Malgré l'incertitude liée aux exportations russes, l'offre et la demande mondiales semblent assez bien équilibrées.

## Politique monétaire et titres à revenu fixe

Malgré le léger recul du taux d'inflation, les banques centrales nord-américaines ont poursuivi la hausse de leur taux directeur. Le marché de l'emploi préoccupe tout particulièrement les autorités monétaires. Elles craignent en effet que la rareté de main-d'œuvre provoque l'inflation des salaires qui se répercutera sur les prix des biens et des services. Malgré le ralentissement du rythme de croissance, le taux de chômage se situe encore à des niveaux proches des creux historiques, et ce, des deux côtés de la frontière.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine a haussé son taux directeur de 0,75 % en novembre, puis de 0,50 % en décembre. Pour l'ensemble de 2022, il est donc passé de 0,25 % à 4,50 %. Cette décision de ralentir le rythme des hausses de taux a été perçue par les marchés comme une bouffée d'air frais. Le président de la Fed, Jerome Powell, a toutefois rapidement remis les pendules à l'heure. Il a déclaré que les hausses de taux se poursuivraient de manière à refroidir le marché du travail et stopper l'inflation des salaires.

Pour sa part, la Banque du Canada a procédé durant le trimestre à deux hausses de 0,50 %. En décembre, le communiqué émis par la Banque du Canada mentionnait, pour la première fois, qu'elle « évaluera s'il est nécessaire de relever à nouveau le taux directeur ». Il faut dire que l'économie canadienne est particulièrement sensible aux hausses en raison de l'importance du secteur immobilier et du niveau d'endettement des consommateurs canadiens. Au total, le taux directeur a été majoré de 4,0 % en 2022. Cela devrait être suffisant pour freiner l'inflation et provoquer une récession de l'économie canadienne durant la première moitié de 2023.

## SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

En Europe, la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre ont haussé leur taux directeur à deux reprises pour un total de 1,25 %. Les pays européens font face à une situation plus complexe que la nôtre. Le conflit avec la Russie cause une forte inflation du prix de l'énergie, ce qui est particulièrement important en ce début d'hiver. La poursuite des hausses de taux devrait donc provoquer une récession qui pourrait être plus longue et plus profonde que le ralentissement prévu en Amérique du Nord.

Au Japon, les autorités monétaires ont emboîté le pas des autres banques centrales. La décision de la Banque du Japon de hausser le taux directeur a d'ailleurs causé toute une surprise sur les marchés. Depuis de nombreuses années, elle maintient une politique monétaire beaucoup plus accommodante que ses pairs.

En conséquence, les taux obligataires ont terminé le trimestre en hausse. À titre d'exemple, le taux d'une obligation du Canada d'échéance de 10 ans est passé de 3,17 % à 3,30 %. Il faut toutefois noter que ce taux a fluctué entre un creux de 2,71 % et un sommet de 3,76 %. Par ailleurs, la courbe de taux des obligations canadiennes a continué de s'inverser. En effet, les taux des obligations de plus courte échéance ont grimpé davantage puisqu'ils sont plus étroitement corrélés avec les taux directeurs. Cependant, les taux de long terme sont demeurés inférieurs aux taux de court terme. En fin d'année 2022, le taux d'une obligation du Canada d'échéance de 30 ans est de 0,77 % moins élevé que celui d'un titre de 2 ans.

### Marchés boursiers

Dans l'ensemble, les résultats financiers trimestriels publiés en octobre et novembre ont été supérieurs aux attentes. Ces bons résultats ont été bien accueillis par les investisseurs boursiers. Parallèlement, l'inflation a évolué dans la bonne direction. Aux États-Unis, les baisses du taux d'inflation se sont avérées plus importantes que prévu par les économistes. En conséquence, les investisseurs ont été gonflés d'optimisme. Ils ont tenu pour acquis un certain relâchement du cycle de hausses de taux par la Réserve fédérale américaine.

Les marchés ont donc progressé jusqu'au début de décembre. Les déclarations du président de la Fed ont toutefois changé le ton et sapé l'optimisme des investisseurs. M. Powell a parlé avec fermeté de la perspective de hausses de taux plus importantes et du maintien des taux à un niveau élevé pour une longue période. Dans l'ensemble, les principaux indices ont tout de même terminé le quatrième trimestre en hausse.

Les secteurs de l'énergie et des matériaux ont connu les meilleures progressions. La levée des restrictions relatives à la COVID-19 en Chine a soutenu le secteur des matériaux.

Par ailleurs, une majorité des sociétés du secteur de l'énergie a affiché des résultats supérieurs aux attentes. Les analystes sont unanimes : les sociétés ont démontré une plus grande rigueur que dans le passé pour la gestion de leur capital. En outre, plusieurs d'entre elles ont retourné du capital aux actionnaires par le biais de programmes de rachat d'actions ou de hausse des dividendes.

Sur les marchés outre-mer, les actions européennes se sont démarquées. Leur rebond de près de 15 % a permis de regagner le terrain perdu au trimestre précédent.

Au Japon, la tendance était similaire jusqu'à la décision surprise de la Banque du Japon de hausser le taux directeur. Entre la mi-décembre et la fin d'année, le marché boursier nippon a plongé, annulant tous les gains du trimestre.

Notons que les marchés émergents sont demeurés sous pression. La force du dollar américain et la poursuite des hausses de taux d'intérêt à travers le monde ont limité l'intérêt des investisseurs pour ces marchés.

Bien que l'ensemble des marchés ait connu un rebond au quatrième trimestre, les investisseurs ont préféré les titres de plus grande capitalisation. Durant le trimestre, les actions canadiennes de petite capitalisation ont donc affiché une progression un peu moins importante que celles des grandes sociétés.

### À l'horizon

En cette fin d'année 2022, les indicateurs économiques pointent à peu près tous dans la même direction : la récession est à nos portes. Dans plusieurs pays, elle a déjà franchi le seuil. La conjoncture sera donc difficile pour l'année à venir.

L'économie mondiale sera affectée par les politiques monétaires restrictives visant à combattre l'inflation. Les risques énergétiques en Europe et le ralentissement de l'économie chinoise pèseront aussi sur l'économie mondiale.

L'ampleur et la durée de la récession dépendront de la ténacité de l'inflation. Les banques centrales pourraient poursuivre les hausses de taux au-delà des attentes actuelles des investisseurs. Le très faible taux de chômage en Amérique du Nord leur donne une certaine marge de manœuvre à cet égard. Un resserrement trop agressif et trop rapide pourrait aggraver la récession.

La probabilité d'une récession sévère nous incite donc à la prudence. Dans un tel scénario, les bénéfices des entreprises seront alors fortement touchés et le rendement des actifs traditionnels en souffrira. Les actions et les obligations pourraient subir un recul important.

**RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2022**

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	1,67	0,90	0,77	0,97	1,03	0,85	0,98	1,47	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	-7,15	-0,65	0,99	3,07	2,10	s.o.	s.o.	3,39 (2013-04-05)	11,145
OMNIBUS	-8,84	0,50	2,61	5,33	3,40	5,23	4,40	5,58	27,544
PLACEMENT	-8,60	1,48	2,38	5,36	3,49	6,24	4,72	5,78	31,172
REVENU MENSUEL	-4,95	5,99	4,88	7,40	3,89	4,84	4,90	5,02 (2006-10-06)	11,005
OBLIGATIONS CANADIENNES	-12,54	-8,23	-3,18	-1,00	-0,75	0,67	2,23	2,80	9,984
ACTIONS CANADIENNES	-7,13	7,19	6,94	10,52	6,19	7,15	4,54	7,57	26,882
ACTIONS INTERNATIONALES	-11,71	2,10	4,66	8,08	5,70	10,44	6,47	6,20	15,433
OMNIRESPONSABLE	-9,21	0,07	3,36	6,06	4,45	s.o.	s.o.	5,14 (2016-09-16)	12,810

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 3,87 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

Les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

**RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2022**

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**
MONÉTAIRES CANADIENS	0,30 %	MONÉTAIRE <b>0,46 %</b>
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,08 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR   OMNIBUS   REVENU MENSUEL   OMNIRESPONSABLE <b>1,09 %</b>
ÉQUILIBRÉS	2,15 %	PLACEMENT <b>1,09 %</b>
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,34 %	OBLIGATIONS CANADIENNES <b>1,09 %</b>
ACTIONS CANADIENNES	2,18 %	ACTIONS CANADIENNES <b>1,09 %</b>
ACTIONS MONDIALES	2,34 %	ACTIONS INTERNATIONALES <b>1,09 %</b>

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

**FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES**

Indices	Variation depuis 1 an	2022-12-22	Écarts	2022-09-30	Écarts	2022-06-30	Écarts	2022-03-31	Écarts	2021-12-31
S&P/TSX (Toronto)	-8,7 %	19 384,92	5,1 %	18 444,20	-2,2 %	18 861,36	-13,8 %	21 890,20	3,1 %	21 222,84
S&P 500 (New York) **	-13,7 %	5 202,57	6,1 %	4 903,60	0,5 %	4 878,07	-13,8 %	5 660,89	-6,1 %	6 026,88
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-10,8 %	2 634,05	16,0 %	2 271,30	-4,5 %	2 379,23	-12,7 %	2 726,48	-7,7 %	2 953,98
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	-11,7 %	1 051,20	0,1 %	1 050,14	0,5 %	1 044,60	-5,7 %	1 107,30	-7,0 %	1 190,30

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

- **SEULE ENTITÉ FINANCIÈRE AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 % PAR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS**
- **RISTOURNE ANNUELLE SUR LES FONDS FMOQ**

## Régimes offerts

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

## Fonds FMOQ<sup>2</sup>

Constitués de titres de haute qualité, nos fonds communs de placement sont reconnus parmi les médecins pour leur excellent rapport qualité/prix et leur ristourne annuelle<sup>3</sup> :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

## Autres fonds communs de placement<sup>4</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Nous pouvons vous conseiller et vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## Dépôts à terme<sup>5</sup>

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## Courtage en valeurs mobilières<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## Gestion privée<sup>7</sup>

Une approche multidisciplinaire pour la gestion optimale de vos actifs. Du vrai sur-mesure.

## Planification financière

Une analyse objective de votre situation touchant les sept domaines d'expertise : finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances.

## Facturation médicale<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) À l'exception du Fonds monétaire FMOQ.

(4) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

Les textes de ce document représentent les analyses et les explications des événements passés, de la situation actuelle et des tendances de l'économie et des marchés, mais ne constituent, en aucun temps, une opinion politique ou autre de la part de ses auteurs ou de la Société.

Afin de faciliter la lecture, le masculin est employé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

### MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**

### QUÉBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**

### SITE INTERNET

[www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)

### COURRIEL

[info@fondsfoq.com](mailto:info@fondsfoq.com)

